



**Épalinges**  
Commune

## **Préavis au Conseil communal**

---

Piscine du complexe scolaire de Bois-Murat – Demande de crédit d'étude pour la rénovation

---

### **Bâtiments**

Mme la Municipale Chantal Good

Préavis n° 08/2025 adopté par la Municipalité, le 14.04.2025

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Objet du préavis</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Stratégie pour les écoles, l'accueil parascolaire et les garderies</b> .....	<b>4</b>
3.1.	Le site de Bois-Murat .....	5
3.2.	Le site de l'Ofréquaz et de la Croix-Blanche .....	6
3.3.	Résumé de la stratégie proposée .....	6
<b>4</b>	<b>Les variantes et scénarios</b> .....	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>Scénarios étudiés (CHF TTC +/-25%)</b> .....	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>Résumé des projets</b> .....	<b>15</b>
<b>7</b>	<b>Aspects financiers</b> .....	<b>15</b>
<b>8</b>	<b>Conclusion</b> .....	<b>16</b>



*La piscine (premier plan) et salle de gym (second plan) du complexe scolaire de Bois-Murat BME en 2024*

## 1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité présente au Conseil communal la variante qu'elle a sélectionnée à la suite des études complémentaires sollicitées le 17 septembre 2024 par le Conseil communal.

## 2 Préambule

Ce préavis fait suite au préavis n° 21/2024 :

« *Demande d'un crédit d'étude et de réalisation (Phase SIA 4.31 à 4.53), rénovation et mise aux normes de la piscine scolaire du complexe scolaire de Bois-Murat à la suite de la nouvelle réglementation de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douches accessibles au public (OPBD) en vigueur* ».

Voté au Conseil Communal du 17 septembre 2024, à la suite d'un AO-Appel d'Offre public, c'est un crédit d'étude de CHF 767'645.-TTC (honoraires phase SIA 4.31 à 4.53) du Groupe de mandataires, piloté par les spécialistes Jenzer+Partner SA, qui a été accepté.

Estimée au niveau de l'étude préliminaire (phase SIA 4.21) à CHF 6'907'154.-TTC, arrondi à CHF 7'000'000.-TTC +/-25%, honoraires compris, c'est la variante ci-dessous qui avait fait l'objet de l'AO-Appel d'offre entre les mois d'avril et de juillet 2024. Mis à part l'installation d'un ascenseur en façade pour les personnes à mobilité réduite (PMR), la variante initiale ne prévoyait aucune intervention sur l'enveloppe.

<b>Variante initiale, scénario du préavis n° 21/2024</b>	Prix CHF TTC Arrondi +/- 25%
<b>Bassin de 17,00 x 9,00 mètres actuel</b> <b>3 couloirs de nage, fond mobile</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Création de nouveaux locaux techniques adaptés aux besoins actuels et futurs. Mise aux normes, changement de la filtration de l'eau.</li><li>• Mise aux normes accès PMR ; vestiaires pour baigneurs H/F/PMR.</li><li>• Piscine utilisable par les écoles et/ou les sociétés.</li><li>• Non-fréquentable par le public.</li></ul>	Rénovation : CHF 6'232'355.-  Honoraires : CHF 767'645.-  <b>Total :</b> <b>CHF 7'000'000.-</b>

Cette variante avait été choisie, à la suite d'une séance réunissant les Présidents/es de partis. Pour y donner suite, la commission ad hoc a émis le vœu suivant dans son rapport : « ... la Municipalité pousse l'étude d'une solution alternative d'un bassin à 25 mètres, avec la même orientation que le bassin actuel ». Ce faisant, « la Commission est consciente que cela générerait un surcoût. La Municipalité reviendrait cas échéant vers la Commission avec une estimation des coûts inhérents ».

C'est l'objet de ce préavis qui propose une variante de piscine avec un bassin de 25 mètres accessible au public.



Afin de comprendre le choix de cette variante par la Municipalité, il convient de comprendre la stratégie que celle-ci envisage concernant l'avenir des écoles, l'accueil parascolaire et les garderies.

### **3 Stratégie pour les écoles, l'accueil parascolaire et les garderies**

Pour la Municipalité, il est impératif d'établir une stratégie rationnelle pour accueillir les infrastructures nécessaires à la jeunesse et à l'éducation d'une part, et pour réaliser des investissements plus économiques sur le long terme d'autre part.

Dans ce but, nous devons progressivement mettre fin à l'étalement et à la dispersion de ces infrastructures. En effet, les bâtiments scolaires de petite taille, qui ne sont connectés ni entre eux ni aux infrastructures annexes, comme le parascolaire et les garderies, doivent disparaître, car ces bâtiments eseuilés engendrent des coûts de transports d'enfants très élevés pour se rendre d'une infrastructure à l'autre (des écoles aux structures parascolaires et vice versa) ainsi que des coûts élevés pour leur entretien courant.

Certains bâtiments devront bientôt subir de lourdes rénovations. Concernant l'école du Village, il n'est pas certain que son exploitation puisse perdurer en cas de rénovation lourde. En effet, les voies de fuite, couloirs, escaliers, ne sont pas conformes. Le préau ne respecte pas les m<sup>2</sup> nécessaires en fonction du nombre d'élèves selon la législation en vigueur, la surface du préau couvert est inadaptée et le dispositif AMOK (*attaque ou menace envers la collectivité par un forcené*) doit être pris en compte car il nous sera peut-être imposé à l'avenir. Il convient aussi de noter qu'aujourd'hui, l'autorisation d'exploiter les combles par l'école du Village, qui était accordée de « *manière temporaire* », n'a pas été reconduite.

Ainsi, mis à part une forme de « *nostalgie* », des écoles décentrées n'ont plus aucune raison d'exister à terme sur le territoire palinzard.

Il est important de rappeler que la prestation en accueil parascolaire diffère selon l'âge des enfants et que la stratégie d'implantation des structures doit donc être réfléchie. Ainsi, pour rationaliser et éviter des transports, cela requiert que le parascolaire soit intégré aux écoles ou dans un voisinage proche (avec la possibilité de mobilité douce pour les enfants).

L'accueil parascolaire est une obligation légale qui répond aux exigences du Canton sur la journée continue de l'écolier. Il est géré par le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE) qui délivre les autorisations d'exploiter aux institutions d'accueil collectif de jour des enfants et qui surveille les différentes formes d'accueil à la journée continue des enfants hors de leur milieu familial.

Les garderies ne sont pas soumises aux mêmes contraintes. Si l'on peut imaginer une rationalisation en les intégrant aux sites scolaires, ce n'est cependant pas un impératif. En revanche si tel est le cas, les accès aux garderies doivent être clairement séparés et surtout éviter les croisements de flux ou des nuisances sonores pour les écoles, lesquelles ne partagent pas les mêmes objectifs, besoins et horaires.

Il est aujourd'hui nécessaire d'établir un programme et une stratégie pour les écoles, le parascolaire et les garderies. Il faut éviter à l'avenir de créer des infrastructures de petites

importances pour répondre dans l'urgence à des demandes émanant chaque année des utilisateurs. Nous devons avoir une vision d'ensemble pour une population d'environ 12'000 habitants à l'horizon 2030-35, qui consisterait à regrouper les écoles et le parascolaire sur le site de Bois-Murat et sur celui de la Croix-Blanche/Ofréquaz.

### 3.1. Le site de Bois-Murat

Sur le site de Bois-Murat, un accueil parascolaire adjacent à l'école existe maintenant dans le bâtiment BMD depuis le mois de juin 2024.

Sur ce même site, au-dessus de la piscine scolaire, nous avons encore la possibilité, selon notre PGA de 2005, de surélever d'un, voire de deux étages. Lorsque le nouveau PACom entrera en vigueur, un troisième étage sera possible. Cela signifie que nous aurions la possibilité de créer au-dessus de la piscine des bureaux pour l'administration parascolaire, une deuxième unité d'accueil parascolaire, des classes ou encore une garderie avec un accès indépendant par le chemin des Tuileries (ci-dessous).



La piscine est en ce moment à l'étude et le chantier est envisagé entre les mois de juin 2026-2027 et juin 2029.

A la suite des discussions avec le Directeur des écoles et la Directrice de l'AAEE, les besoins en infrastructures sont actuellement satisfaits pour la scolarisation et l'accueil parascolaire sur ce site, mais ceci uniquement pour les cinq à sept années à venir, il est donc nécessaire d'anticiper.

Pour cette raison, la Municipalité préconise une variante qui propose d'emblée de renforcer la structure et permettra ainsi dans un deuxième temps de réaliser 2, voire 3 étages au-dessus de la piscine.

### 3.2. Le site de l'Ofréquaz et de la Croix-Blanche

Le site du collège de l'Ofréquaz est déjà très dense et ne permet pas d'envisager d'extension.

En revanche à la Croix-Blanche, les extensions sont aisément réalisables. Un bâtiment de typologie identique aux bâtiments scolaires existants, mais plus long que le collège actuel de la Croix-Blanche, pourrait être projeté en lieu et place du pavillon des scouts (ci-dessous).



Le terrain étant largement sous exploité, un nouveau bâtiment pourrait accueillir une structure pour le parascolaire, des classes et/ou une garderie. Il permettrait également le rapatriement de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de l'Ofréquaz.

Par ailleurs, le règlement n'exclut pas un étage supplémentaire aux deux bâtiments existants. Ces travaux sont à envisager en dernier recours et dans un avenir lointain. En effet, ce sont des travaux conséquents et gênants qui rendraient l'exploitation des classes problématique.

### 3.3. Résumé de la stratégie proposée

Les bâtiments Bois-Murat A et Bois-Murat D sont utilisés par l'école et le parascolaire. Si l'offre sur site est actuellement complète pour les cinq à sept prochaines années, c'est sur le site de la Croix-Blanche qu'il faut prévoir les prochains investissements.

Afin d'anticiper le futur, nous proposons de rénover la piscine afin de la mettre aux normes en vigueur et de prévoir également un agrandissement futur.



#### **4 Les variantes et scénarios**

Pour répondre au mandat du Conseil communal et à la demande de la Municipalité, nos mandataires, pilotés par les architectes spécialistes dans le domaine de la conception et de la construction de piscines Jenzer+Partner SA, ont étudié diverses variantes envisageables.

Elles sont listées et estimées ci-dessous, accompagnées d'un prix de construction et d'une proposition d'honoraires. En phase SIA 4.21 « Etude de faisabilité », les prix sont TTC à +/- 25%.

Dans le présent préavis, nous avons donc l'avantage de vous présenter ci-dessous l'étude des sept variantes d'implantation de la piscine.

Sur le site de Bois-Murat, il convient au préalable de noter que nous n'avons pas de locaux convenables dévolus à la conciergerie et que les employés communaux de la conciergerie n'ont pas de local de pause, ni de vestiaires/douches hommes et femmes séparés, comme demandé par l'ordonnance relative à la loi sur le travail. Dans le cadre des travaux envisagés, les sept variantes ci-dessous intègrent des locaux de conciergerie d'environ 125 m<sup>2</sup> pour pallier ce manque.

La possibilité de construire des locaux au-dessus de la piscine a également été prise en compte dans les réflexions actuelles. En l'état, les structures existantes supportant la toiture plate de la piscine ne sont toutefois pas dimensionnées pour accueillir des niveaux supplémentaires. Pourtant, cette option reste tout à fait envisageable : le PGA2005 autorise une hauteur de corniche allant jusqu'à 12 mètres, et le futur PACom prévoit même une hauteur maximale de 16 mètres. Ainsi, la construction immédiate d'un ou deux étages au-dessus de la piscine pourrait déjà être envisagée. À plus long terme, avec l'entrée en vigueur du nouveau PACom, la réalisation de trois étages ne serait pas à exclure.

Pour envisager cette éventualité, il faut impérativement renforcer la structure existante ou envisager une structure indépendante pour construire ces étages.

Sept variantes sont présentées dans le présent préavis :

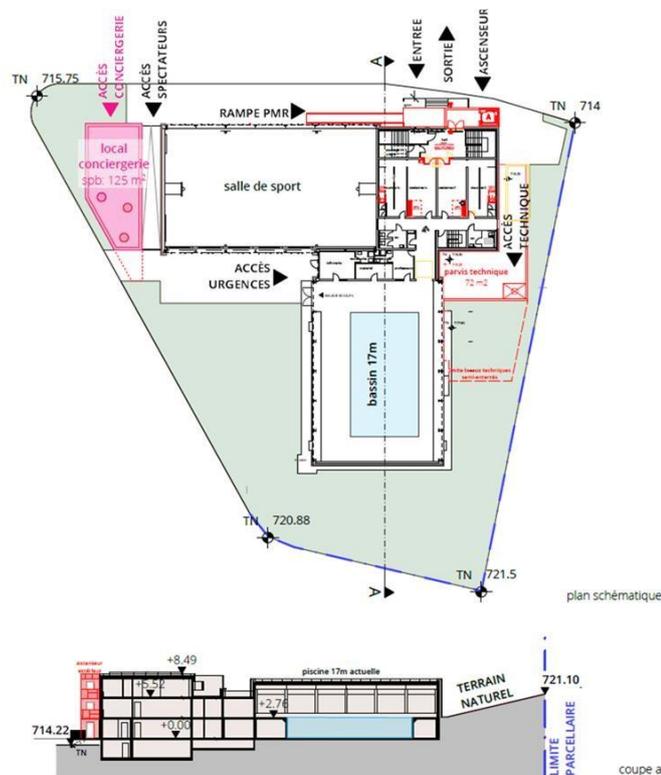
- trois variantes a), b), c) avec le bassin actuel de 17 x 9 mètres ;
- deux variantes d), e) avec le bassin agrandi à 25 x 10,60 mètres ;
- une variante totale f), démolition et reconstruction avec un nouveau bassin de 25 x 10,60 mètres et d'emblée 2 étages ;
- une dernière variante g), identique à la précédente, mais programmée en deux phases distinctes dans le temps g1-2).

Les quatre variantes b), d), f) et g1-2) sont recommandées par le mandataire Jenzer+Partner SA. Elles sont teintées ci-dessous en vert clair.

Sur la base des éléments mentionnés ci-dessus, la Municipalité a quant à elle choisi la variante g1) qui semble la plus pertinente. La g2) serait réalisée dans un second temps, vers 2030-35. Cette variante est teintée ci-dessous en vert foncé.

## 5 Scénarios étudiés (CHF TTC +/-25%)

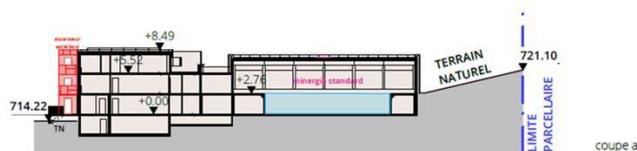
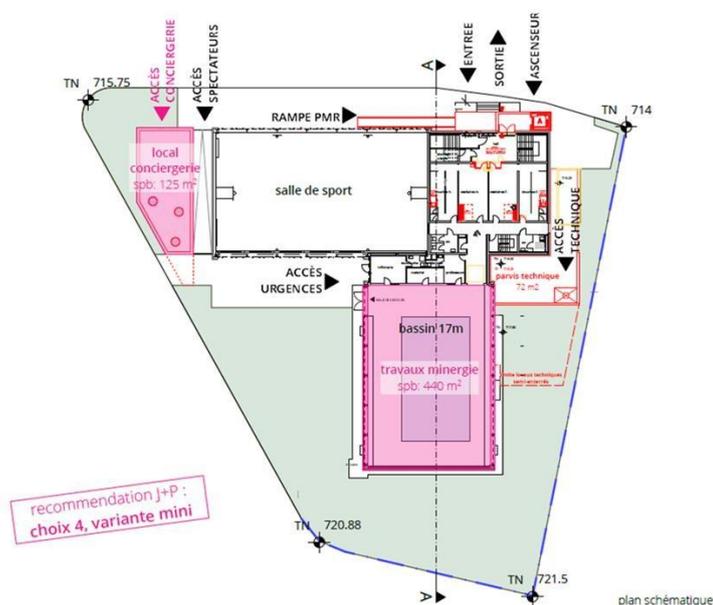
<p><b>a) Bassin de 17,00 x 9,00 mètres actuel 3 couloirs de nage, fond mobile</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de nouveaux locaux techniques adaptés aux besoins actuels et futurs. Mise aux normes, changement de la filtration de l'eau.</li> <li>• Mise aux normes sanitaires et accès PMR ; vestiaires pour baigneurs H/F/PMR.</li> <li>• Piscine utilisable par les écoles et/ou les sociétés.</li> <li>• Non-fréquentable par le public.</li> <li>• Conciergerie.</li> </ul>	<p>Rénovation : CHF 6'417'390.-</p> <p>Honoraires : CHF 836'510.-</p> <p><b>Total : CHF 7'253'900.-</b></p>
---	---



Cette première variante est identique à la variante initiale du préavis n° 21/2024. Seul un local concierge d'une surface de plancher brut (SPB) de 125 m<sup>2</sup> (pause, wc, douches et vestiaire H/F) est ajouté. La structure existante de la piscine n'est pas renforcée. Cependant, il n'est pas exclu dans le futur d'imaginer une structure indépendante permettant la réalisation d'étages, même si cela reste laborieux. La norme énergétique minimale SIA 380/1 est respectée.

Sans amélioration ou effort énergétique, cette variante n'est pas recommandée.

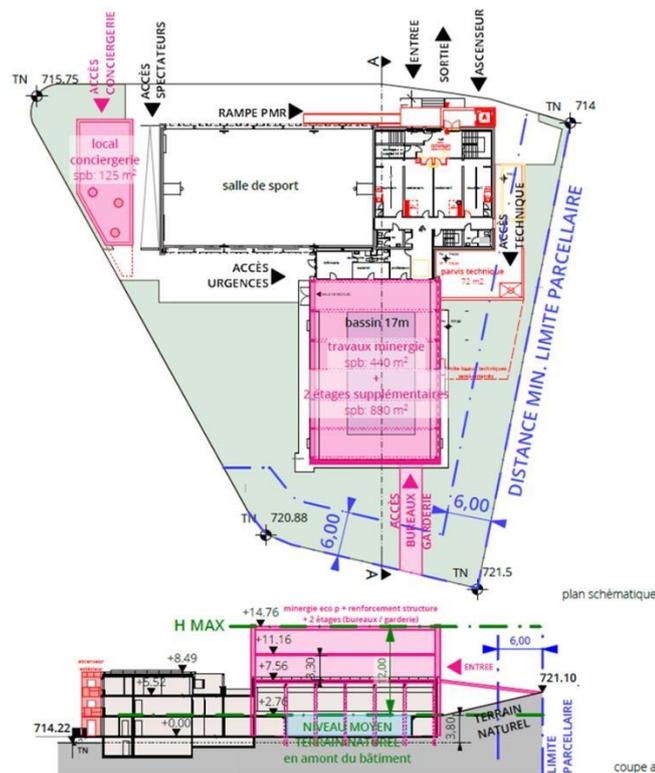
<p><b>b) Bassin de 17,00 x 9,00 mètres actuel</b> <b>3 couloirs de nage, fond mobile</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de nouveaux locaux techniques adaptés aux besoins actuels et futurs. Mise aux normes, changement de la filtration de l'eau.</li> <li>• Mise aux normes sanitaires et accès PMR ; vestiaires pour baigneurs H/F/PMR.</li> <li>• Piscine utilisable par les écoles et/ou les sociétés.</li> <li>• Non-fréquentable par le public.</li> <li>• Conciergerie.</li> <li>• Minergie standard « rénovation ».</li> </ul>	<p>Rénovation : CHF 6'665'523.-</p> <p>Honoraires : CHF 874'477.-</p> <p><b>Total :</b> <b>CHF 7'540'000.-</b></p>
---	--



Cette seconde variante est aussi identique à la variante initiale du préavis. Seul un local concierge d'une SPB de 125 m<sup>2</sup> (pause, wc, douches et vestiaires H/F) est ajouté. La structure existante de la piscine n'est pas renforcée. Par contre, il n'est pas exclu dans le futur d'imaginer une structure indépendante permettant la réalisation d'étages, même si cela reste laborieux. La norme énergétique Minergie standard « rénovation » est respectée.

Avec une amélioration énergétique et un impact financier faible, cette variante minimum et sobre est recommandée.

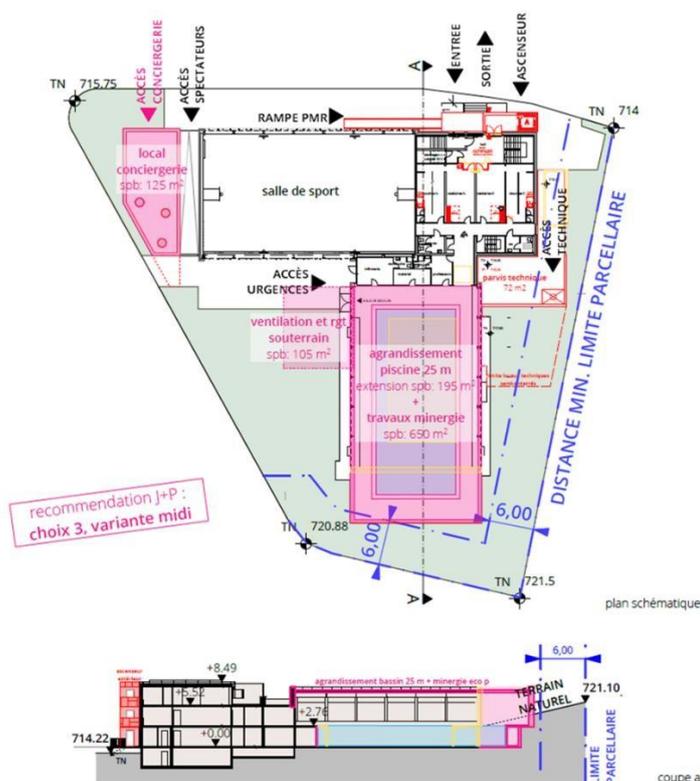
<p><b>c) Bassin de 17,00 x 9,00 mètres (agrandissement) 3 couloirs de nage, fond mobile</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de nouveaux locaux techniques adaptés aux besoins actuels et futurs. Mise aux normes, changement de la filtration de l'eau.</li> <li>• Mise aux normes accès PMR ; vestiaires pour baigneurs H/F/PMR.</li> <li>• Piscine utilisable par les écoles et/ou les sociétés.</li> <li>• Non-fréquentable par le public.</li> <li>• Conciergerie.</li> <li>• Minergie Eco P.</li> <li>• 2 étages supplémentaires.</li> </ul>	<p>Rénovation : CHF 11'074'161.-</p> <p>Honoraires : CHF 1'388'839.-</p> <p><b>Total : CHF 12'463'000.-</b></p>
---	---



Cette troisième variante est identique à la variante initiale du préavis. Cependant, la structure existante de la piscine est renforcée pour recevoir d'emblée deux étages supplémentaires. C'est dès lors une intervention contraignante, complexe et coûteuse.

Avec une répercussion sur le coût de construction très important et une amélioration faible de la piscine, cette variante n'est pas recommandée.

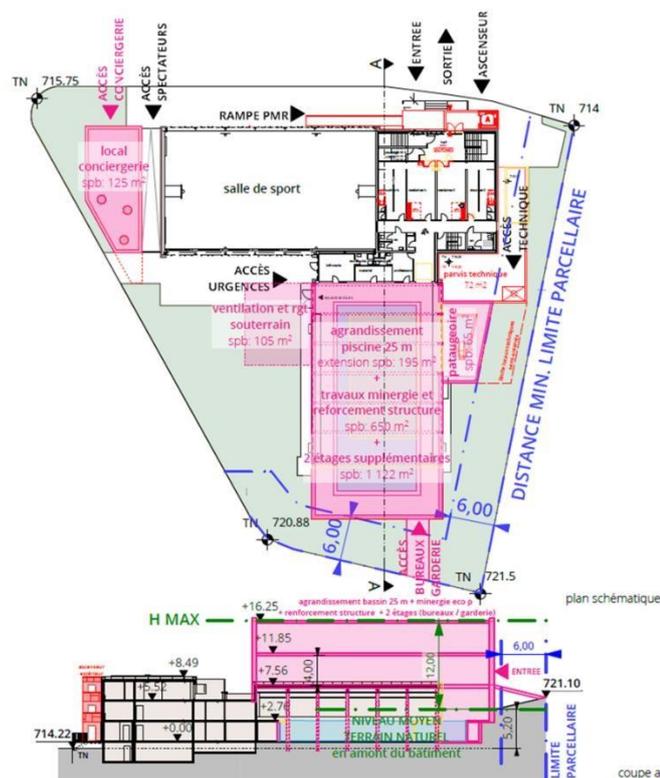
<p><b>d) Bassin de 25,00 x 10,60 mètres (agrandissement) 4 couloirs de nage, fond mobile</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de nouveaux locaux techniques adaptés aux besoins actuels et futurs. Mise aux normes, changement de la filtration de l'eau.</li> <li>• Mise aux normes accès PMR ; vestiaires pour baigneurs H/F/PMR.</li> <li>• Piscine utilisable par les écoles et/ou les sociétés.</li> <li>• Fréquentable par le public.</li> <li>• Conciergerie.</li> <li>• Minergie eco p.</li> </ul>	<p>Rénovation : CHF 10'057'962.-</p> <p>Honoraires : CHF 1'286'397.-</p> <p><b>Total :</b> <b>CHF 11'345'000.-</b></p>
---	--



Cette quatrième variante est la première proposition avec un bassin agrandi. La structure existante de la piscine n'est pas renforcée. A l'instar de la variante b), il n'est pas exclu dans le futur d'imaginer une structure indépendante permettant la réalisation d'étages, même si cela reste laborieux.

**Avec une amélioration notable du bassin adaptée à une demande actuelle, cette variante financièrement raisonnable est recommandée.**

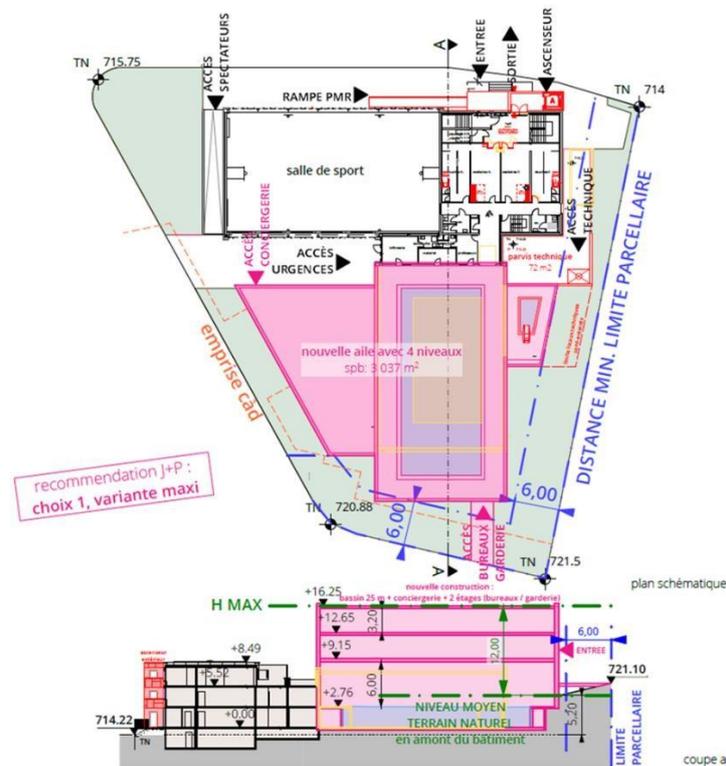
<p><b>e) Bassin de 25,00 x 10,60 mètres (agrandissement) 4 couloirs de nage, fond mobile</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de nouveaux locaux techniques adaptés aux besoins actuels et futurs. Mise aux normes, changement de la filtration de l'eau.</li> <li>• Mise aux normes accès PMR ; vestiaires pour baigneurs H/F/PMR.</li> <li>• Piscine utilisable par les écoles et/ou les sociétés.</li> <li>• Fréquentable par le public.</li> <li>• Conciergerie.</li> <li>• Minergie eco p.</li> <li>• 2 étages supplémentaires.</li> <li>• Pataugeoire.</li> </ul>	<p>Rénovation : CHF 15'673'285.-</p> <p>Honoraires : CHF 2'005'452.-</p> <p><b>Total : CHF 17'679'000.-</b></p>
--	---



Cette cinquième variante avec bassin agrandi, accueille directement les deux étages. La structure existante de la piscine est donc renforcée. Nous profitons de la toiture existante du local technique pour installer une pataugeoire.

Avec une répercussion sur le coût de construction très important, due au renforcement de la structure et à la complexité des travaux, cette variante n'est pas recommandée. En résumé, cette variante est plus onéreuse qu'une démolition et reconstruction présentées ci-après (var. f), g1-2)).

<p><b>f)</b></p>	<p><b>Bassin de 25,00 x 10,60 mètres (construction neuves) 4 couloirs de nage, fond mobile</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de nouveaux locaux techniques adaptés aux besoins actuels et futurs. Mise aux normes, changement de la filtration de l'eau.</li> <li>• Mise aux normes accès PMR ; vestiaires pour baigneurs H/F/PMR.</li> <li>• Piscine utilisable par les écoles et/ou les sociétés.</li> <li>• Fréquentable par le public.</li> <li>• Conciergerie dans la nouvelle aile.</li> <li>• Minergie eco p.</li> <li>• 2 étages supplémentaires.</li> <li>• Pataugeoire.</li> </ul>	<p>Construction : CHF 15'055'340.-</p> <p>Honoraires : CHF 2'095'660.-</p> <p><b>Total :</b> <b>CHF</b> <b>17'151'000.-</b></p>
------------------	--	---



Cette sixième variante est une démolition de la piscine actuelle et une reconstruction en intégrant la totalité des éléments proposés et directement les étages nécessaires. Dès lors, le local de conciergerie, d'une surface d'env. 260 m<sup>2</sup>, est intégré dans l'aile Ouest. Nous pourrions imaginer une garderie d'une surface de 1'000 à 1300 m<sup>2</sup> sur deux niveaux, avec une terrasse pour les enfants de 200 à 260 m<sup>2</sup>. Des classes et/ou une structure parascolaire ne sont pas exclus.

Avec un coût de construction moins important que la variante e) tout en intégrant la totalité du programme désiré, cette variante est la plus onéreuse mais elle reste intéressante. Elle est recommandée.

<b>g1)</b>	<b>Phase 1</b> <b>Bassin de 25,00 x 10,60 mètres actuel (construction neuve)</b> <b>4 couloirs de nage, fond mobile</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de nouveaux locaux techniques adaptés aux besoins actuels et futurs. Mise aux normes, changement de la filtration de l'eau.</li> <li>• Mise aux normes accès PMR ; vestiaires pour baigneurs H/F/PMR.</li> <li>• Piscine utilisable par les écoles et/ou les sociétés.</li> <li>• Fréquentable par le public.</li> <li>• Conciergerie dans la nouvelle aile.</li> <li>• Minergie eco p.</li> <li>• Pataugeoire.</li> </ul>	Construction : CHF 10'285'000.-  Honoraires : CHF 1'772'283.-  <b>Total :</b> <b>CHF 12'057'283.-</b>
<b>g2)</b>	<b>Phase 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Minergie eco p.</li> <li>• 2 étages supplémentaires.</li> </ul>	Construction : CHF 5'700'000.-  Honoraires : CHF 565'000.-  <b>Total :</b> <b>CHF 6'265'000.-</b>
	<b>g1-2) Phase 1 &amp; 2</b>	<b>Total :</b> <b>CHF 18'322'283.-</b>

Cette septième et dernière variante est identique à la précédente f), mais traitée en deux phases distinctes dans le temps, g1) et g2).

Cette solution permet de réaliser une piscine avec un bassin de 25 mètres aux dernières normes connues pour un montant de CHF 12'057'284.-TTC et par la suite, aux alentours des années 2030-35, de rajouter deux étages supplémentaires pour réaliser une garderie de 1'000 à 1300 m2 avec un dégagement de 200 à 260 m2. Des classes supplémentaires et/ou du parascolaire ne sont pas exclus.

Le total des coûts de CHF 18'322'300.- TTC des phases g1) et g2) est supérieur à la variante précédente f). Cela s'explique par les deux étapes de chantier décalées dans le temps.

Même en intégrant la totalité du programme désiré, cette variante, malgré un coût de construction légèrement plus important que la précédente f), est la plus intéressante.

**Cette variante, la plus recommandée est retenue par la Municipalité.**



## 6 Résumé des projets

Comme décrit ci-avant, quatre variantes, soit b) bassin de 17 mètres, d), f) et g) bassin de 25 mètres sont les variantes recommandées par le mandataire spécialiste Jenzer+Partner.

Si une ouverture au public est envisagée (Motion de Mme Fabienne Guignard du mois de février 2021), les solutions à 17 x 9 mètres, 3 couloirs de nage sont vivement déconseillées. En effet, le bassin étant trop restreint, la gestion d'un tel site devient très compliqué. De facto la solution b) peut être écartée.

Si un accès public est admis, des prix d'entrée oscillant entre CHF 5.- et 7.- peuvent être envisagés, mais ces recettes couvrant à peine les frais. Ce critère commercial n'est en conséquence pas déterminant pour effectuer un choix. L'ouverture au public est plutôt à considérer comme un « *service rendu à la population* ».

La solution d) serait la plus commode et économique, si un projet de construction au-dessus de la piscine n'était pas envisagé avant 20 ou 30 ans. L'argumentaire développé au chapitre 3 « Stratégie pour les écoles, l'accueil parascolaire et les garderies » du présent préavis démontre que ce n'est clairement pas le cas. Nous aurons la nécessité à moyen terme (2030-35) de construire des étages au-dessus de la piscine.

Les solutions f) et g) 1-2) sont certainement les plus complètes et celles qui offrent les meilleures perspectives pour l'avenir. Cependant, l'investissement total de CHF 17'151'000.- TTC +/-25% est difficilement défendable, si l'on considère la capacité d'investissement actuelle de la Commune.

En définitive, la solution g1) phase 1 à CHF 12'057'083.-TTC +/-25% est la plus intéressante, elle est proposée et recommandée par la Municipalité. En effet, si une utilisation scolaire/sociétés perdurera de toute manière à la piscine, ouvrir un bassin de 25 mètres à une population de bientôt 10'000 habitants devient une évidence. Par ailleurs, choisir la solution minimaliste précariserait l'avenir et ne permettrait pas une densification aisée du site de Bois-Murat vers 2030-35, tel qu'imaginé au chapitre 3 du présent préavis.

## 7 Aspects financiers

C'est un crédit de CHF 12'057'283.- (douze million cinquante-sept mille deux-cent huitante trois francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ce projet.

Cette demande fera recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 241'145.66.- (calculée au taux moyen de 2%).

L'amortissement de cet investissement se fera sur trente ans.

## 8 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 08/2025 de la Municipalité du 14 avril 2025 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

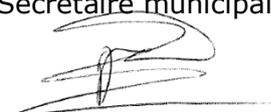
#### décide :

1. de valider le choix de la Municipalité pour la rénovation et mise aux normes de la piscine du complexe scolaire de Bois-Murat, soit la variante g1) phase 1, bassin 25,00 x 10,60 m ;
2. d'accorder un crédit d'étude de CHF 1'772'283.- TTC (+/-25%), accompagnant la nouvelle variante g1) phase 1 choisie ;
3. D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;
4. D'autoriser la Municipalité à porter la dépense relative à ce crédit d'étude à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
Alain Monod



Le Secrétaire municipal  
  
Damien Bally

Annexe(s) : néant